

Les positions de la CNL confirmées par le rapport de la Fondation Abbé Pierre

La fondation Abbé Pierre vient de rendre public son rapport 2010 sur le mal-logement. La Confédération Nationale du Logement y voit la confirmation de son analyse de la situation. Le rapport démontre, sans équivoque, le décalage sans cesse croissant entre la crise profonde du logement et les réponses de l'Etat.

Les chiffres sur le mal-logement, annoncés par le rapport, mettent en évidence de façon criante l'ampleur de la crise du logement : c'est au total près de 10 millions de personnes qui sont touchées par le mal-logement. Par ailleurs, le rapport insiste particulièrement sur l'effort financier grandissant des ménages pour se loger : le coût a augmenté de 23% depuis 2002. Cette situation conduit à une aggravation de la paupérisation des ménages et, en particulier, des plus modestes, ce que la CNL constate quotidiennement sur le terrain et décrie depuis plusieurs années. Le rapport indique aussi que les situations d'impayés explosent ainsi que les jugements d'expulsion qui ont augmenté de 50% ces dix dernières années et cela va aller en s'aggravant avec l'application de la loi Boutin.

Le rapport confirme également ce que la CNL dénonce depuis longtemps : le désengagement financier de l'Etat puisque son effort en matière de logement est, pour 2009, de 1.85 % du PIB. Alors qu'il devrait se situer au moins à plus de 2%.

Enfin, la CNL fait sienne l'analyse de la Fondation concernant le manque crucial de logements sociaux véritablement abordables. Elle soutient particulièrement la proposition d'imposer 30% de logements à bas loyer dans tout programme de construction de plus de 10 logements. La CNL considère aussi qu'il est grand temps de prendre des mesures sur les logements vacants et de limiter les hausses de loyers en cas de changement de locataires.

Pour la CNL, il est donc primordial qu'une véritable politique sociale du logement à la hauteur de l'urgence et des enjeux de société soit rapidement mise en œuvre par la construction de logements véritablement sociaux. Tout confirme que la création d'un service public de l'Habitat est plus que nécessaire. Afin de redonner du pouvoir d'achat aux familles, il est crucial que tous les loyers soient gelés et que les aides personnelles soient revalorisées de manière significative.

La CNL demande :

- l'abrogation immédiate de la Loi Boutin
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 20 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- l'arrêt de toutes les saisies et les expulsions.
- la baisse des charges locatives récupérables, notamment en rejetant toute modification de la liste limitative du décret
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- la création d'un véritable Service Public du logement et de l'habitat
- le renforcement des moyens et la reconnaissance des organisations de consommateurs.

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 725 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.